

## CCE UES MGEN

Si la Cfdt soutient la démarche stratégique de regroupement initiée au sein du groupe Vyv, et si nous l'avons formulé clairement dès le départ, il serait bon d'avoir un éclairage complémentaire sur les incidences potentielles sur notre Entreprise, tant sur la stratégie de développement du secteur assurantiel, que pour l'ensemble des structures sanitaires et sociales qui en sont aussi partie prenante.

Consultés le 21 décembre 2017 sur les Orientations stratégiques de l'Entreprise, les élus CCE veulent en savoir plus et ne se contentent pas d'informations parcellaires

**Voici la motion votée en séance CCE prenant date sur de plus amples informations:**

*L'employeur est tenu de nous consulter en courant d'année sur les orientations stratégiques de l'entreprise (L2323-10).*

*En septembre, une première phase d'informations nous a été présentée. Elle se concrétise aujourd'hui par l'ouverture de la consultation.*

*Les élus sont bien conscients des enjeux et des orientations stratégiques envisagés au travers de la note, mais n'ont à ce stade aucun moyen de se prononcer sur leurs conséquences, sinon via la qualité de travaux conduits par nos experts, travaux présentés aux élus CCE au cours de cette plénière.*

*En conséquence de quoi, les élus acceptent de donner acte à l'employeur de sa présentation des orientations stratégiques ce jour, en perspective d'une présentation partagée à venir avec les IRP sur les conséquences de celles-ci, prenant appui sur l'antériorité qui ne fait pas douter d'une volonté de communiquer de façon loyale en référence aux textes réglementaires.*

*A cette fin, nous proposons de voter dès ce jour la continuité de la mission d'appui / conseil du cabinet Syndex, ce qui nous évitera toute rupture dans cette démarche.*

*S'agissant des incidences, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et orientations de la formation professionnelle telles que résultant de ces orientations, les élus ne peuvent que remettre à plus tard leur expression.*

*A l'identique, les données sociales issues de la BDES, lacunaires, non actualisées, voire non alimentées depuis bientôt deux ans pour certaines – illustrations à disposition - ne permettent pas aux élus de remplir leur mission conformément aux articles L 2323-6, 2323-15 et suivants relatifs à la consultation annuelle. A titre d'illustration, certains élus ont réceptionné, pour les plus chanceux, une alerte BDES de mise à disposition d'un « rapport annuel social 2016-2017 », hier à 16H57. Autre exemple, si la trame de la BDES se conformait aux dispositions de la Loi Rebsamen en ce qui concerne l'égalité professionnelle, les données brillent par leur absence depuis deux ans, ce que nous qualifions de gâchis au regard du travail conduit précédemment par la Commission.*

*De surcroît, les élus rappellent que certaines données doivent leur être communiquées avec un délai raisonnable, normé, auquel les notes transmises ne répondent pas.*

**Texte voté à l'unanimité des élus présents**

---

Pour vous informer sur l'actualité syndicale du groupe Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>